

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 22 mai 2012 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, en ajournement de l'assemblée tenues les 7 et 14 mai 2012, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

AFFAIRES DIVERSES

- **Amendement au règlement de zonage 359** – Explication par le directeur général des procédures en cours pour les zones AS-78 & A-8 et des orientations à ce jour de la MRC des Sources - Avis de motion;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jean-Guy Dionne à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement visant à modifier les limites de la zone AS-78 au bénéfice de la zone A-1 et de retirer de la grille des spécifications l'activité « hébergement/restauration ».

- **2328 – 2012 – Journal Commun' Au Point** – Participation financière de la Municipalité;

Considérant les coûts et les énergies reliés à la production d'un journal mensuel;

Considérant que malgré la possibilité de subvention de la part du Ministère de la Culture, Communications et Conditions féminines les coûts de production et de distribution s'en trouvent quasiment quadruplés;

Considérant qu'il y a lieu de trouver une avenue constituant un compromis entre la volonté ou le désir pour la Municipalité de se doter d'une publication mensuelle par opposition à l'absence totale de publication et le fait d'y participer financièrement;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité :

- 1° Continue de participer à la réalisation et financement de la publication le « Commun'Au Point » produit par la Maison des jeunes de Danville jusqu'à ce que les engagements pris auprès des annonceurs soient réalisés et qu'à compter de la réalisation de ces engagements la Municipalité :
- 2° Priorise la réalisation d'une publication trimestrielle pour en permettre une distribution postale à l'ensemble des résidences et commerces du territoire de la Municipalité. Cette dernière s'engageant à combler le différentiel des coûts engendrés par un plus grand tirage et une aire de distribution élargie à l'ensemble du territoire par la voie postale.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L=ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**